

Répartition type des missions

des ASSISTANTS et CONSEILLERS de PREVENTION

Le décret n°85-603 modifié prévoit la création d'un réseau d'acteurs de prévention visant à structurer le conseil et l'assistance aux employeurs. Ce dispositif a fait l'objet d'un avis du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) placé près du CdG 6 du 24 Mai 2012 et du conseil d'administration du CdG 86 du 14 Juin 2012

| | |
|---|---|
| <p><u>Réseau de proximité</u></p> <p>Assistants de Prévention AP</p> <p>Placés dans chaque collectivité et établissement public (anciens ACMO dans la majeure partie des cas)</p> | <p>Soutenu physiquement, techniquement et réglementairement par le Conseiller de Prévention, l'Assistant de Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe à l'élaboration de la politique de prévention, - Participe à l'évaluation des risques professionnels et à la rédaction du Document Unique, - Participe à l'élaboration du programme annuel de prévention, - Pratique le suivi des actions de prévention mises en place, - S'assure auprès de ses collègues des dysfonctionnements et des réussites, - Rédige les constatations terrain, - Vérifie la bonne tenue des registres liés à la santé et sécurité au travail, - Participe aux enquêtes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, - Informe le Conseiller de Prévention de l'absentéisme, - Participe à l'analyse des dossiers de maintien dans l'emploi - Distribue les fiches de prévention, livrets ou autre document, établis par le Conseiller de Prévention, - Mets en œuvre les préconisations du Conseiller de Prévention, et lui remonte les informations, - Assiste aux réunions et formations organisées par le Conseiller de Prévention, - Assiste au CHSCT en cas d'absence du Conseiller de Prévention, etc... |
| <p><u>Réseau de coordination intercommunale</u></p> <p>Conseillers de Prévention CP</p> <p>Notamment placés dans les EPCI</p> | <p>Soutenu techniquement et réglementairement par le Pôle Santé Sécurité au Travail du CdG 86, le Conseiller de Prévention:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonne et accompagne les Assistants de Prévention, - Réalise, avec l'AP, la démarche d'évaluation des risques et le Document Unique, - Fait les visites de terrain et d'expertise avec l'Assistant de Prévention, - Propose les actions de prévention, avec l'Assistant de Prévention, - Reçoit les rapports et suivis faits par l'Assistant de Prévention, - Intervient en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, de danger grave et imminent, - Rassemble les données d'absentéisme et les renvoie au CdG 86, - Etablit fiches, livret ou tout autre document à destination des Assistants de Prévention, - Forme et informe les Assistants de Prévention, - Assure la veille juridique, - Mène les expertises ponctuelles, - Etablit les conventions type Fonds National de Prévention, - Suit les actions de prévention programmées, - Répond aux questions des Assistants de Prévention, - Assiste au CHSCT, - Est en lien avec les médecins de prévention des collectivités rattachées, - Est en lien avec l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection), etc... |
| <p><u>Coordination départementale</u></p> <p>Le Pôle Santé Sécurité au Travail</p> <p>Placé au CdG 86</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Réunit et coordonne les Conseiller de Prévention, - Rassemble les données des évaluations des risques et actions de prévention, - Rassemble les données relatives aux différentes actions des Conseiller de Prévention, - Etablit le rapport annuel pour le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, - Rassemble les données d'absentéisme, - Forme et informe les Conseiller de Prévention, - Tient le secrétariat du CHSCT placé près du CdG 86, - Organise le séminaire annuel des Assistants de Prévention / Conseillers de Prévention, - Gère la Commission de Réforme et le Comité Médical, - Gère les situations de Maintien dans l'emploi, - Assure le suivi des dossiers d'absentéisme via l'assurance statutaire (CNP), - Assure la mission d'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) (non mis en place à ce jour), - Assure la mission de Conseiller de Prévention pour les établissements non rattachés à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (non mis en place à ce jour), etc... |